

Drancy, le 16 mars 2020

Madame Aude. LAGARDE
Maire
Copie
Président du CHSCT (nouveau)
DGS, DRH,

Objet : Suite à nos écrits, nos interventions concernant les agents « en faiblesse » (type ALD), au manque de réponse : Lancement d'un droit de retrait

Madame la Maire,

Nous prenons en compte vos préconisations évolutives, celles dernièrement appliquées lors des élections municipales, vos messages sms.

Vous avez établi un plan de continuité au vu du passage au niveau 3. Ceci sans avis préalable du comité technique. (celui ci aurait pu être adopté en réseau informatique). Nous vous demandons et préconisons un site informatique spécifique CHSCT DRANCY (non public) en vision informatique des autorités et de l'administration (les mandatés (personnel et villes) pouvant échanger par des écrits en direct). Nous n'avons, à première vu, aucun élément à contredire.

Mais... le silence ou l'inexistence de réponse, la capacité de se propager du CORONA 19, nous impose notre démarche :

Par deux réunions plénières, la CGT a exprimé, par ses écrits et oralement, l'inquiétude des agents dit en « faiblesses » à pathologie type ALD question rappelée par l'UNSA lors de la dernière rencontre.

Nous n'avons entendu aucune réponse sur ce point, ni préconisation pour ses agents en possible danger immédiat au vu de la virulence du CORONA 19 et des dires du premier ministre le samedi 14 mars 2020.

Ainsi nous déposons un droit de retrait pour les agents publics et de droits privés du territoire de Drancy, ayant ou non déclaré une ALD au service (DRH). (l'agent pouvant à posteriori transmettre son formulaire AMELI au service DRH)

Ceci au vu du plan de continuité des services n'abordant pas ce domaine des agents dit « faibles » et le niveau trois en vigueur. Une simple mutation temporaire, de ces agents sur services non public et fermé suffit à notre problématique sans affecter le service public..

En raison, de la situation très virulente, de l'importance de confiner ces agents, nous proposons, comme pour certains services, le confinement à domicile pour ne pas mettre en danger immédiat les dits agents en faiblesse (pathologie ALD).

De plus, nous vous demandons de confirmer la continuité de la procédure sanitaire (des bureaux de vote du dimanche 15 mars 2020) pour l'ensemble du personnel accueillant encore du public ou ayant contact avec le public dans le plan de continuité (enfants, adultes compris). (gants, nettoyages renouvelés des accueils, gel hydroalcoolique (dans véhicule police municipale, accueil cms, accueil cimetièrè, état civil etc..., masque pour médecin, agent accueil etc)

Dans l'attente de votre confirmation de l'application du plan 3, de vos préconisations spécifiques de ces agents dit « fragiles » afin de lever notre droit de retrait.

Soucieux, du service public et de la santé des agents, bien à vous.

Pour le CHSCT

S CHSCT